



Numéros de téléphone et Site web

Secrétariat central : 02 515 75 64

Secrétariat élèves : 02 515 75 66

www.atheneecharlesjanssens.be

ELÈVES DE 4^{ÈME} GÉNÉRALE

RENTRÉE 2019

LE LUNDI 9 SEPTEMBRE À 9H30

LA JOURNÉE À L'ACJ DÉBUTE DÉSORMAIS À 8H10

RÉUNION DES PARENTS LE LUNDI 16 SEPTEMBRE À 18H00

Table des matières

Mot de la direction aux parents

1. Le calendrier de la rentrée
2. L'horaire d'une journée
3. Les pauses à midi et les repas
4. La réussite scolaire en 10 mois à l'ACJ
5. L'agenda scolaire
6. L'équipe éducative
7. Les compositions de classe
8. Les frais scolaires
9. Le règlement d'ordre intérieur et le règlement des études
10. Les règles incontournables de l'ACJ
11. Les retards
12. Les absences
13. La tenue vestimentaire
14. Le GSM
15. Les réseaux sociaux
16. Le comportement dans l'école mais aussi aux abords de l'école et en sortie scolaire
17. Les sanctions
18. Les activités extra-scolaires
19. Bulletins et réunions de parents
20. Les partenaires sociaux
21. Ouverture et fermeture des portes de l'ACJ
22. Allocations d'études
23. Le Conseil de participation et l'association des parents
24. Les congés scolaires 19/20
25. Aux parents des élèves majeurs

Chers parents ,

Ce lundi 9 septembre, votre enfant entrera en 4^{ème} année.

Si l'école est un lieu d'apprentissage , il reste un lieu où chacun y développera ses relations sociales, ses compétences et son autonomie en fonction de sa personnalité pour devenir un citoyen responsable . Le bien-être de toutes et tous sera au centre de nos préoccupations . Nous attacherons énormément d'importance à certaines valeurs qui sont les nôtres mais aussi les vôtres comme la rigueur, la tolérance, le respect d'autrui, de soi-même et des lieux de vie.

Le bien-être commence par arriver à l'heure à l'école. Cette année nous avons changé le début des cours : l'école débute à 8h10 et se termine à 12h45 le mercredi et à 16h10 les autres jours. Nous sommes certains que ce léger changement contribuera à démarrer la journée de manière plus sereine.

Cette année, des cours de méthodologie et plus de remédiations seront organisés pendant les heures de cours de vos enfants en 4^{ème}. La répartition des points durant l'année a, elle aussi, été modifiée afin de recentrer le travail au quotidien. Notre objectif est de viser une réussite dès le mois de juin. Vous trouverez de plus amples informations au point 4 .

Un « bonjour » le matin , une tenue vestimentaire décente, avoir son matériel scolaire, être à l'heure, garder son école propre, se sentir éco-responsable, respecter les autres.... permettra à votre enfant de bien commencer l'année et de se sentir bien chaque matin.

L'ACJ est aussi une école de projets. Nous vous tiendrons au courant de toutes nos activités grâce à une News Letter qui devrait voir le jour en novembre 2019 suivie de trois autres parutions tout au long de l'année.

A présent, nous vous invitons à lire attentivement ce document jusqu'au bout avec vos enfants. Nous sommes conscients qu'il y a un grand nombre d'informations à assimiler. Merci de garder précieusement ce document , il vous servira tout au long de l'année.

Bonne rentrée !

Mme Brigitte Mortier
Préfète

Mme Dominique Leybaert
Provisseure

1. Le calendrier de la rentrée

NB : Les bilans de repêchage ont lieu **de 8h00** à 16h00 selon les horaires communiqués aux élèves concernés.

Lundi 2 septembre		Bilans de repêchage selon horaire
Mardi 3 septembre		Bilans de repêchage selon horaire
Mercredi 4 septembre		Bilans de repêchage selon horaire
Mercredi 4 septembre	13h30	Communication des résultats 3 ^{èmes} /4CS/4TB
Jeudi 5 septembre	13h30	Communication des résultats 4TR
Lundi 9 septembre	Rentrée de 9h30 à 12h30 De 14h35 à 16h	Accueil des élèves, rencontre de la / du titulaire et des professeurs, visite des locaux, distribution des documents scolaires Pas de cours l'après-midi Consultation des bilans et rencontre des professeurs
Mardi 10 septembre	Cours de 8h10 à 14h30	Licenciement à 14h30 en raison des recours
A partir du mercredi 11 septembre	De 8h10 à 16h10	Cours selon horaire
Lundi 16 septembre	A 18h00	Réunion des parents
Jeudi 26 septembre	Suspension des cours	Journée Pédagogique
Vendredi 27 septembre	Congé	Fête de la communauté française

2. L'horaire d'une journée

L'école commence à **8h10**. Une journée à l'ACJ se déroule selon l'horaire suivant :

8h10	
8h15 – 9h05	Heure 1
9h05 – 9h55	Heure 2
9h55 – 10h45	Heure 3
10h45 – 11h00	Récréation
11h05-11h55	Heure 4
11h55-12h45	Heure 5
12h45-13h35	Lunch
13h35	
13h40-14h30	Heure 6
14h30-15h20	Heure 7
15h20-16h10	Heure 8

L'école ouvre ses portes à 7h40 et **début** à **8h10**.
Toute arrivée **après 8h10** sera considérée comme un **retard** .

3. Les pauses de midi et les repas

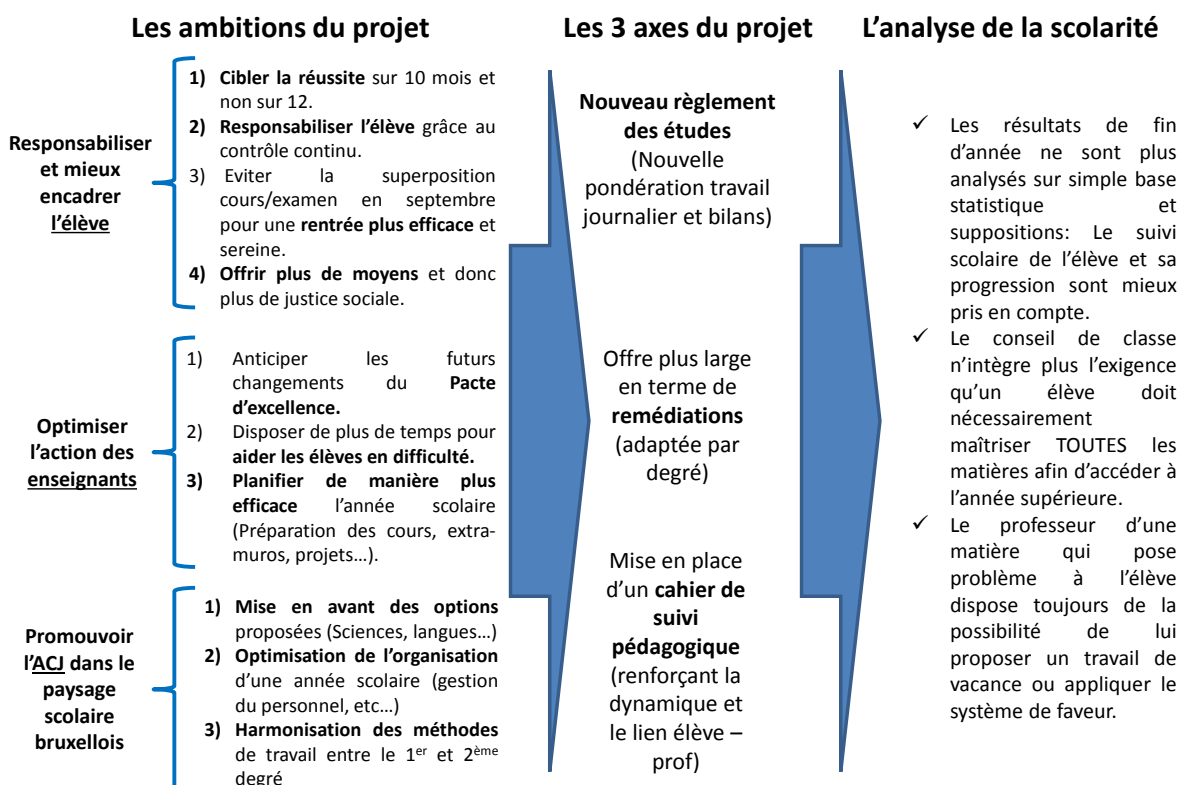
Les élèves de 4^{ème} peuvent sortir de l'établissement pendant la pause de midi. Ce privilège peut être supprimé par le Président du Conseil de Classe ou l'éducateur.

A partir du lundi 16 septembre, les élèves qui le souhaitent pourront acheter à l'aide d'une carte pré-payée : Potage avec pain, Pâtes, Paninis, sandwichs avec crudités- Desserts ...

Les cartes d'une valeur de 10 euros pourront être achetées à l'économat au préau Janssens les lundis et jeudis de 12h45 à 13h15.

4. La réussite scolaire en 10 mois à l'ACJ au lieu de 12

Projet « Redynamisation de la scolarité à l'A.C.J. »



Source : Equipe ACJ – Redynamisation de la scolarité à l'ACJ

5. L'agenda scolaire

Nous insistons sur l'importance de l'agenda scolaire quant à son utilisation . Si il est avant tout un outil de travail pour vos enfants : un agenda scolaire vide doit attirer votre attention, il est aussi un moyen de communication entre vous et l'équipe pédagogique.

Dans l'agenda scolaire figurent non seulement les matières vues ainsi que le planning des devoirs, des leçons et des interrogations mais aussi les retards, les absences, les remarques des professeurs, l'horaire, les différentes informations (via des étiquettes) sur le déroulement de l'année scolaire.

Si les professeurs vérifient régulièrement l'agenda scolaire, nous comptons sur vous pour en vérifier régulièrement le contenu. C'est aussi une façon de partager avec votre enfant sa vie scolaire à l'ACJ.

L'agenda scolaire doit être signé toutes les semaines par un parent responsable.

6. L'équipe éducative

	Nom	Tel	Classes
La Préfète	Mme Brigitte Mortier	02 515 75 20	
La Proviseure	Mme Dominique Leybaert	02 515 75 22	
Les éducateurs	Mr Alidor Kasadi	02 515 75 32	4TR sauf HA
	Mme Déborah Finné	02 515 75 37	4 HA
Les PCC	Mme Michelle Guillaume		4 LM
	Mr Laurent Michot		4 LSM/SM
	Mme Lemaire		4 LG/EM/HA

Le/la Président/e du Conseil de classe (PCC) veille au respect du règlement d'ordre intérieur et de l'application des sanctions disciplinaires en cas de non-respect de celui-ci . Il dirige aussi les conseils de classe. Il travaille en étroite collaboration avec la direction, les titulaires de classe, l'éducatrice et la direction. Avec l'éducateur, il forme un duo indispensable pour assurer le bon déroulement de la scolarité de votre enfant.

L'éducateur/ l'éducatrice crée des liens avec vos enfants. Il sera à leur écoute mais ne manquera pas de leur rappeler les règles incontournables de l'ACJ . C'est lui que vous avertirez en cas de retard ou d'absence. Vous pourrez aussi lui faire part en toute confidentialité de points qui pourraient être importants concernant votre enfant.

7. Les compositions de classe

L'équipe pédagogique répartit les élèves dans différents groupes/classes en fonction de critères à la fois pédagogique et technique (répartition filles/garçons, nombre d'élèves etc...)

Une fois la classe attribuée à votre enfant, il ne sera plus possible de procéder à un changement sans risquer de compromettre toute l'organisation. Toute demande de changement risquerait d'être une source de déception pour votre enfant et d'injustice pour d'autres élèves.

Nous vous demandons de nous faire confiance. Les professeurs et l'éducatrice sont là pour veiller au bien-être de votre enfant.

8. Les frais scolaires

a) Les frais scolaires pour 2019/2020 s'élèveront à **65€** et se répartissent comme suit :

- Photocopies 25€
- Activités sportives 40€

Ce montant est à verser sur le compte suivant pour le **10 septembre** au plus tard.

BE63 0910 2127 9708 au nom du Receveur Communal de la commune d'Ixelles

Communication : Nom & Prénom – Classe – Frais scolaire 19/20

b) Le t-shirt de gymnastique

Vous pourrez acheter le **t-shirt de gymnastique** pour un montant de **5 €** à l'école, montant à remettre au titulaire la semaine de la rentrée. Cet achat à l'école est facultatif. Votre enfant devra toutefois porter un **t-shirt dont la couleur vous sera communiquée au plus vite** pour le cours de gymnastique.

c) Les casiers individuels

Des casiers pourront être loués aux élèves qui le désirent au prix de 5 € par année scolaire. Une priorité est accordée aux élèves de 1^{ère} et de 2^{ème}. A partir du lundi 23 septembre, les casiers seront loués dans l'ordre des demandes. Il vous suffira de compléter le document prévu à cet effet . Pour la fermeture du casier, nous vous conseillons d'acheter un cadenas solide et fiable .

L'école décline toute responsabilité en cas de vol ou d'effraction dans les casiers.

9. Le règlement d'ordre intérieur et le règlement des études

Un livret reprenant le règlement d'ordre des études ainsi que le règlement des études sera remis à votre enfant le 1^{er} jour de la rentrée. Merci de le garder précieusement et d'en signer la réception au journal de classe.

10. Les règles incontournables de l'ACJ

- Je respecte les autres, leurs différences et j'ai droit au respect, même en dehors de l'école.
- Je respecte l'autorité légitime de l'adulte.
- Je veille à respecter le calme nécessaire à une bonne ambiance de travail en classe.
- Je respecte les locaux, les espaces communs et le matériel mis à ma disposition.
- J'arrive à l'heure à l'école, dans le rang et à toutes les heures de cours avec mon matériel.
- Je suis en obligation scolaire et je dois être présent aux cours. En cas d'absence, j'apporte un justificatif valable dans les délais impartis.
- Mon GSM est éteint dans l'enceinte de l'école sauf autorisation d'un membre de l'équipe éducative.
- Je porte une tenue soignée, décente et neutre. J'enlève mon couvre-chef avant d'entrer dans l'enceinte de l'école.
- J'accepte ce règlement et les sanctions qui seront prises si je ne le respecte pas.

11. Les retards

Une arrivée entre 8h10 et 8h55 sera considérée comme un retard
Après 8h50, une absence d'1/2 jour sera comptabilisée
Une arrivée entre 13h35 et 14h20 sera considérée comme un retard
Après 14h20, une absence d'1/2 jour sera comptabilisée

12. Les absences

En cas d'absence de votre enfant, nous vous demandons d'avertir l'école **AVANT** 8h10. Pour la sécurité de vos enfants, vous comme nous, avons intérêt à nous assurer que votre enfant est, soit à l'école, soit à la maison. La Communauté française octroie 14 demi-jours d'absence justifiée par les responsables légaux de l'enfant. L'absence doit être notifiée à l'éducateur **dès le 1^{er} jour** du retour de votre enfant à l'école. Il vous suffit de compléter le billet d'absence prévu à cet effet dans le journal de classe.

En cas d'absence prolongée pour cause de maladie, merci de remettre un certificat médical après 3 jours dès le 1^{er} jour du retour de votre enfant à l'école.

Les absences injustifiées ou refusées par la direction seront sanctionnées.

Au bout de 10 demi-jours d'absences injustifiées, nous serons dans l'obligation de déclarer votre enfant à la DGO, une organisation légale visant à protéger du décrochage scolaire.

13. La tenue vestimentaire

Nous attendons de nos élèves qu'ils portent une tenue soignée, décente et neutre.

Le port d'un jeans à trous, d'un jogging, d'une tenue de sport ou encore d'un short est strictement interdit que ce soit pour les filles ou les garçons.

Le port du jogging ou d'une tenue de sport ne sera autorisée qu'au cours de gymnastique et uniquement pendant les heures de cours de gymnastique.

Chaque membre de l'équipe éducative est habilité à faire une remarque, voire à sanctionner l'élève qui aurait dérogé à cette règle. Un élève pourrait se voir refuser l'entrée de l'école si sa tenue vestimentaire ne respecte pas cette règle.

14. Le GSM

La position de l'école est claire : **l'utilisation du GSM (et des écouteurs) est interdite dans l'école** sauf autorisation d'un membre de l'équipe éducative. La sanction ira d'un simple avertissement à la confiscation pure et simple du gsm et des écouteurs de 1 à plusieurs jours. A la 3^{ème} confiscation, seuls les parents viendront les récupérer.

15. Les réseaux sociaux

Nous vous demandons d'être particulièrement attentif à l'utilisation des réseaux sociaux par vos enfants. Nous savons que les dégâts psychologiques peuvent être importants pour les enfants qui subissent leur mauvaise utilisation. Nous (parents et corps enseignant) devons rester vigilants quant à leur usage. Nous ne manquerons pas de sanctionner les élèves qui en feront un mauvais usage dans le but de faire du mal à autrui consciemment ou inconsciemment. Nous ne manquerons pas de sanctionner sévèrement tout abus. Des campagnes de sensibilisation organisées par le CPS auront lieu durant l'année scolaire.

16. Le comportement dans l'école mais aussi aux abords de l'école et en sortie scolaire

L'école ne s'arrête pas à la grande porte de la Place de Londres. A 12h45 et à 15h25, il faut gérer un flux de plus de 1000 élèves qui vont rentrer chez eux . Nous demandons à vos enfants de ne pas s'attarder Place de Londres dans un souci de sécurité mais aussi de respect vis-à-vis de nos voisins.

Nos élèves représentent l'ACJ et ses valeurs aussi à l'extérieur de l'école et lors des activités extra-muros. Nous comptons sur eux pour adopter un comportement irréprochable.

17. Les sanctions

Les sanctions appliquées suite à des faits de comportement, manque d'assiduité, retard.... ont été établies selon des règles en adéquation avec les valeurs de l'ACJ. De l'avertissement au contrat en passant par la retenue , les sanctions seront données par le Président du conseil de classe qui veillera à leur application. Vous en trouverez le détail dans le règlement d'ordre intérieur.

18. Les activités extra scolaires

Différentes activités seront proposées par des enseignants durant les pauses de midi ou après les cours : des informations suivront .

Une activité théâtre est organisée au sein de l'école. Elle n'est pas obligatoire. Elle a pour but de permettre l'initiation à certaines disciplines culturelles ou artistiques et de participer à un spectacle. Des informations seront communiquées dans le courant du mois de septembre.

19. Bulletins et réunions de parents

Une première réunion d'information aura lieu **le lundi 16 septembre à 18h**. Ce sera l'occasion de rencontrer les professeurs, l'éducatrice et la direction. Nous comptons sur votre présence.

Les dates de remise de bulletins et des réunions de parents

Bulletin 1 : Le vendredi 25 octobre 2019

Bulletin 2 : Le vendredi 20 décembre 2019

Bulletin 3 : Le vendredi 20 mars 2020

Bulletin 4 : Le vendredi 26 juin 2020

Réunion de parents 1 : Le Jeudi 7 novembre 2019

Réunion de parents 2 : Le mardi 14 janvier 2020

Réunion de parents 3 : Le vendredi 26 juin 2020

20. Les partenaires sociaux

A) Le Centre de Promotion de la Santé à l'école (CPS)

Des infirmiers scolaires du centre de Santé collabore étroitement avec nous. Ils passent régulièrement à l'école et interviennent à la demande . Ils organisent également des séances d'information et des campagnes de sensibilisation sur différents sujets touchant la santé mais aussi le bien-être. **En cas d'accident**, nous appellerons le 112 et avertirons les responsables légaux dans les plus brefs délais. **En cas de maladie ou malaise**, l'éducatrice demandera aux parents de venir chercher leur enfant . Si les parents ne sont pas disponibles, elle fera appel au 112.

Centre de Santé - Rue de la Crèche, 6 – 1050 Ixelles - Tel : 02/515.70.00

B) Le Centre Psycho-Médico-Social (CPMS)

Le CPMS aide à l'orientation scolaire de votre enfant au cours de sa scolarité. Il assiste à l'ensemble des conseils de classe. Vous pouvez rencontrer les personnes responsables lors des réunion de parents.

CPMS - Rue de la Crèche, 6 – 1050 Ixelles - Tel : 02.515.75.00 ou 02.515.79.51

C) La Clas

La Clas est une service gratuit qui accompagner les personnes dans leur difficultés scolaires et soutient les écoles ixelloises, tous réseaux confondus, dans leur lutte contre le décrochage scolaire. Elle propose des suivis individuels axés sur la remotivation scolaire, de la méthode de travail et le soutien parental.

Contact : Rue Gray,221 – 1050 Bruxelles – 02 643 65 62 – clas@ixelles.brussels

D) Quartier Libre

L'objectif de Quartier Libre est d'assurer une aide éducative aux jeunes et aux familles se présentant à notre service afin de favoriser l'autonomie et l'insertion sociale du jeune.

Contact : Rue mercelis,27 – 1050 Bruxelles

21. Ouverture et fermeture des portes de l'ACJ

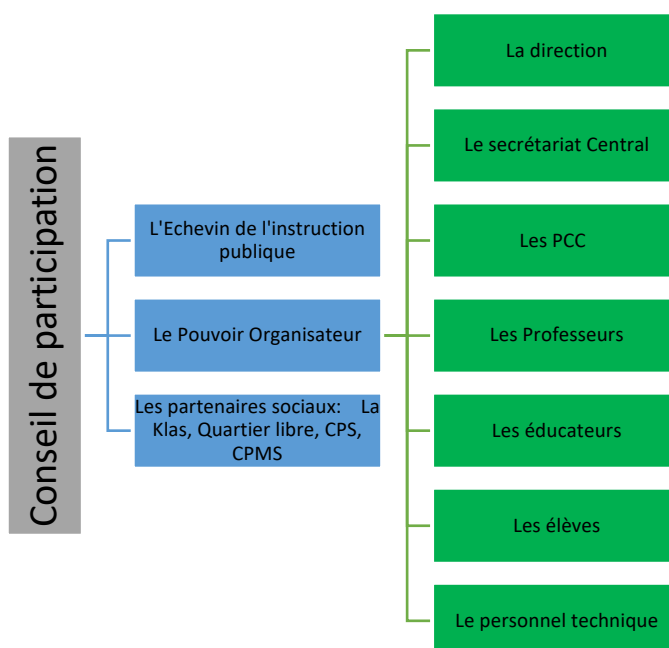
L'école ouvre ses portes chaque jour à 7h40 .

L'école ferme ses portes les lundis, mardis, jeudis à 17h00 ; les mercredis et vendredis à 16h00. Pour des raisons de sécurité, plus aucun accès ne sera possible après ces heures ; excepté lors des réunions prévues en fin de journée.

22. Allocations d'études

Les documents pour l'obtention d'une allocation d'études sont désormais disponibles uniquement via le site www.allocations-etudes.cfwb.be. Ces documents doivent être envoyés par courrier recommandé ou via e-formulaire au plus tard le 31 octobre. Pour plus de renseignements, vous pouvez téléphoner au 0800 200 00.

23. Le Conseil de participation et l'association des parents



Un Conseil de participation se réunit 3 à 4 fois par an . Il réunit l'ensemble des partenaires impliqués dans la vie scolaire de l'ACJ : l'échevin de l'instruction publique, le pouvoir organisateur, la direction, les représentant des professeurs, les représentants des élèves, les partenaires sociaux et des parents.

Votre avis compte ainsi que votre implication dans l'école, elle nous permet d'avoir un regard extérieur sur l'ACJ mais cela vous permettra aussi de contribuer au développement de l'ACJ.

Si vous êtes intéressés de faire partie de l'Association des parents de l'ACJ, merci de contacter la direction par email (brigitte.mortier@ixelles.brussels ou dominique.leybaert@ixelles.brussels) ou par téléphone au 02.515.20/22 .Nous vous recontacterons au plus vite

24. Congés scolaires 19-20 :

Attention : Nous vous invitons à respecter ces dates. Elles ne sont pas négociables.

Année scolaire 2019-2020	
Rentrée scolaire	lundi 2 septembre 2019
Fête de la Communauté française	vendredi 27 septembre 2019
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 28 octobre 2019 au vendredi 1 ^{er} novembre 2019
Commémoration du 11 novembre	lundi 11 novembre 2019
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 23 décembre 2019 au vendredi 3 janvier 2020
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 24 février 2020 au vendredi 28 février 2020
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 6 avril 2020 au vendredi 17 avril 2020
Fête du 1 ^{er} mai	vendredi 1 ^{er} mai 2020
Congé de l'Ascension	jeudi 21 mai 2020
Congé	vendredi 22 mai 2020
Lundi de Pentecôte	lundi 1 ^{er} juin 2020
Les vacances d'été débutent le	mercredi 1 ^{er} juillet 2020

25. Aux parents des élèves majeurs

Madame, Monsieur,

Votre enfant est majeur ou le deviendra dans le courant de l'année. Dès ce moment, il est pleinement responsable de ses actes et aussi de sa scolarité.

La loi l'autorise à signer lui-même tous ses documents scolaires.

Votre enfant, majeur, recevra un document reprenant ses droits et obligations vis-à-vis de l'ACJ.

Nous considérons néanmoins que l'intérêt porté par les parents aux études de leur enfant même si celui-ci est majeur, est un garant de la réussite de celle-ci.

Ainsi, nous vous invitons à consulter TOUS les documents de l'Athénée susceptibles de vous apporter des informations sur l'école et la scolarité de l'élève (agenda scolaire, carnet d'évaluation, répertoire des résultats, les divers règlements d'intérieur, notes distribuées et l'ACJ info), et à vous entretenir avec les professeurs et éducateurs lors des rencontres organisées ou encore, si cela s'avère nécessaire, en dehors de celle-ci.

En outre, une copie de toute mise en garde sérieuse adressée à votre enfant concernant ses études vous sera envoyée- décision d'un conseil de discipline ; absences non motivées, risque de perdre la qualité d'élève irrégulier ...

Nous ne vous demandons ni ne vous conseillons de vous substituer à lui ou à elle dans l'exercice de ses nouvelles responsabilités mais bien d'accomplir « une mission d'accompagnement et de soutien » .

Toute réinscription d'un élève majeur doit être précédée d'une entrevue avec la Préfète, Madame Mortier. Un document d'engagement prévu par la législation sera cosigné par l'élève et la direction.

Brigitte Mortier
Préfète

Dominique Leybaert
Provisoire